

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 30 mai 2021**

Le 30 mai 2021 à 9h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 24 mai 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Gleyze Jeannine

Absents excusés : Perrin Jean-Michel, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5                    Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Subvention A.P.E. de St Etienne de Lugdarès.**

Le Maire indique au conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'école primaire de St Etienne de Lugdarès.

Cette demande fait part des activités périscolaires, des sorties et des achats de matériel que l'A.P.E. contribue à financer. Elle indique en outre que la crise sanitaire ne lui a pas permis d'organiser les manifestations habituelles qui lui permettaient de récolter les fonds nécessaires.

En conséquence et sous réserve que l'A.P.E. fournisse à la commune un budget prévisionnel, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'octroyer à l'A.P.E. de St Etienne de Lugdarès une subvention exceptionnelle de 200.00€ ;**
- **De charger le Maire de l'exécution de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré à Borne le 30 mai 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel